



## Fiche de projet pour les institutions publiques

Cette fiche est remplie par une institution publique. Y est décrit la nature du projet à mettre en oeuvre, les tâches à confier à une équipe scientifique, le timing et le budget dont disposera cette équipe, les modalités d'implémentation du résultat final de l'équipe scientifique que cette institution publique mettra en place tant pour son fonctionnement propre que pour en permettre l'accès aux chercheurs et au grand public.

### Informations pratiques

Nom de l'institution publique ayant introduit le projet: SPF Sécurité sociale  
(<http://socialsecurity.fgov.be/> )

Nom du projet : Une étude préparatoire en vue de compléter le système d'informations sur la santé au moyen de données provenant d'une perspective longitudinale dynamique.

Timing des tâches scientifiques : 12 mois

Délivrables et activités de valorisation à charge de l'équipe scientifique (non compris ceux décrits dans la fiche ci-après):

- *Séminaire international* en début de projet (état de l'art) ;
- *rapport succinct* exposant la manière dont les données visées par le projet peuvent être comparées et harmonisées au niveau international/Européen. L'objet de ce rapport est de permettre à l'institution publique de traiter ses propres données dans une perspective de comparabilité internationale/européenne ;
- *activité de valorisation en fin de projet* : l'équipe fera une proposition dans son formulaire de soumission avec pour objectif de faire connaître au mieux le résultat du projet.
- *délivrables visés par le contrat de recherche* : *description du projet* (max. 25 lignes en quatre langues – français, néerlandais, anglais et allemand – pour le site web de la politique scientifique fédérale), *résumé du projet en maximum 10 pages* pour le site web de la Politique scientifique fédérale, également en quatre langues et à remettre à l'issue du projet), un *texte en français, néerlandais et anglais destiné à la Newsletter AGORA* (max. 40 lignes), *rapports intermédiaires* (maximum 2 pages, tous les 6 mois permettant de libérer les tranches de financement de l'équipe scientifique), *rapports pour le comité d'accompagnement* (voir plus loin) ;

Ces activités sont à charge du budget de l'équipe scientifique.

Déroulement du projet :

L'institution publique gère son projet et entretient donc un dialogue étroit avec l'équipe et la Politique scientifique (qui forment le *comité technique*). Le projet est accompagné par un comité d'accompagnement composé de fonctionnaires et de scientifiques. Ce comité se réunit à échéances régulières et au moins trois fois durant la durée du projet (au début, au milieu et à la fin du projet). Y est représenté des utilisateurs potentiels du résultat du projet et toute personne qui peut contribuer à faire avancer le projet. L'équipe se charge de fournir les documents pour ce comité, l'institution publique gère l'agenda et les procès-verbaux.

date de la réunion d'information (inscription une semaine à l'avance par e-mail – [naji@belspo.be](mailto:naji@belspo.be) . A défaut d'inscription, la réunion est annulée) : 11 janvier, salle 7 de la Politique scientifique fédérale, 10h00.

## **Le Projet**

### **1. Dénomination de l'institution publique**

Service public fédéral Sécurité sociale

### **2. Nom du projet**

Une étude préparatoire en vue de compléter le système d'informations sur la santé au moyen de données provenant d'une perspective longitudinale dynamique.

### **3. Acronyme**

HIS (Health Information System)

### **4. Description du projet et situation dans le cadre de l'institution**

Les connaissances scientifiques révèlent de plus en plus le fait que les différences de santé et les différences de recours aux équipements de santé sont fortement liées aux différences dans le parcours de vie, à savoir aux conséquences souvent cumulatives de divers événements survenus au cours de la vie. Le développement d'une perspective longitudinale requiert cependant une approche spécifique de la gestion et de l'exploitation des données.

Il ressort d'une analyse récemment effectuée par le SPF Sécurité sociale et le Centre fédéral d'expertise des soins de santé, qui portait sur les possibilités offertes par les banques de données existantes pour la recherche stratégique en matière de soins de santé, que notre pays nécessite un cadre conceptuel et une analyse des possibilités de collecter et d'exploiter des données personnelles dans une perspective longitudinale, en vue de compléter le système d'informations sur la santé avec des données provenant d'une perspective longitudinale.

Compléter le système d'informations en matière de santé est une priorité du SPF Sécurité sociale, attendu qu'il coordonne, à la demande du gouvernement fédéral, le "groupe de coordination Statistiques de la santé" interdépartemental créé par lui. Ce groupe de coordination a pour objectif de résoudre les problèmes éventuels qui se posent lors de la collecte de statistiques de la santé, en concertation avec les services fédéraux et régionaux et les parastataux concernés. Ceci en vue de satisfaire aux obligations découlant de la directive européenne "Statistiques communautaires en matière de santé publique et de sécurité et santé au travail" prévue pour la fin 2006.

### **5. Tâches à mettre en oeuvre**

#### **a. par l'équipe de recherche**

En vue de l'élaboration d'un système d'informations en matière de santé, il y a lieu de développer (a) un cadre conceptuel, basé sur une étude comparative internationale, (b) une définition et une opérationnalisation de variables et (c) un inventaire de la manière dont les banques de données existantes peuvent actuellement fournir ces données pour des analyses longitudinales.

Les concepteurs du rapport doivent se baser sur les connaissances actuellement développées dans le cadre de divers(es) initiatives/projets de recherche pour les différents services publics.

#### **b. par l'institution publique:**

Le SPF Sécurité sociale mettra à la disposition de l'équipe de recherche les inventaires déjà disponibles et la documentation s'y rapportant en provenance des banques de données pour la recherche stratégique en matière de soins de santé et dans les thèmes connexes.

Le SPF Sécurité sociale organisera des séances de concertation avec le KCE, l'IHE et l'INAMI afin de tenir l'équipe de recherche au courant des connaissances déjà acquises par ces services publics dans le cadre de divers(es) initiatives/projets de recherche par le passé.

## 6. Produit final attendu

### a. par l'équipe de recherche

- Rapport comportant une étude de la littérature relative aux concepts pertinents pour une approche longitudinale;
- Identification et élaboration de variables possibles;
- Inventaire des banques de données et des possibilités d'exploitation (y compris le couplage);
- Description d'un concept de modèle global de "datawarehousing" en fonction des différences socioéconomiques en matière de santé et de questions d'équité, en mettant l'accent sur la perspective longitudinale ("life-course");
- Description des problèmes pratiques actuels d'exploitation de données pour les études longitudinales.

### b. par l'institution publique

Pour le début du projet, le SPF Sécurité sociale réalisera une synthèse des inventaires existants et rédigera un rapport des séances de concertation avec l'équipe de recherche, le KCE, l'IHE et l'INAMI.

## 7. Valorisation du produit final

### a. pour l'institution publique : implémentation du produit final dans son fonctionnement propre

En concertation avec le KCE et l'INAMI, le SPF Sécurité sociale mettra en pratique le "health information system" décrit par les chercheurs, en vue:

- des rapports récurrents (par trimestre, semestre, an...)
- de l'analyse des propositions stratégiques dans le contexte national et international (groupes de travail SPC, OCDE, etc.)
- de la réalisation, par le SPF Sécurité sociale, de recherches stratégiquement ciblées.

### b. pour l'équipe de recherche et le 'public' : modalités d'accès au produit final pour les chercheurs et le grand public

La valorisation scientifique de l'étude de la littérature et du cadre conceptuel est souhaitée.

## 8. Timing et Planning des tâches

### a. calendrier des activités

Début du projet le 1<sup>er</sup> septembre 2006, jusqu'au 31 août 2007 (12 mois).

### b. planification des activités pour l'équipe scientifique

Phase 1: Développement d'un cadre conceptuel sur la base d'une étude comparative internationale ("meilleures pratiques"), qui sera présenté lors d'une première séance de concertation avec le KCE, l'IHE et l'INAMI organisée par le SPF Sécurité sociale.

Phase 2: Définition et opérationnalisation des variables.

Phase 3: Formuler une évaluation motivée de la qualité des banques de données existantes en vue de l'élaboration du "health information system" décrit, ainsi que des suggestions d'amélioration.

## 9. Conditions particulières

- a. suggestions pour la composition du comité d'accompagnement:

Représentants des organismes suivants: KCE, IHE, SPF Sécurité sociale, INAMI, et représentants des Communautés.

- b. présence de l'équipe de recherche dans l'institution

Non requise.